

par François Pohier  
Vice-président d'Una Voce.

### 38/ Prologue à la bénédiction de l'encens

En imposant à l'encens dont les parfums s'exhalent au-dessus de l'autel, la ritualité préalable d'une « offrande » à Dieu, la religion carolingienne, férue de références bibliques, manifesterait ainsi son souci d'établir une filiation avec le culte hébraïque tel que la loi de Moïse l'avait défini. Mais pour l'Occident chrétien qui va prendre ses distances avec le statut archaïque de cette « offrande », quelles causes suffisamment puissantes vont présider à l'adoption de nouvelles dispositions capables d'ouvrir sur une vision plus exacte du rite de l'encensement ?

#### L'amorce d'un revirement

Le clergé franc du IX<sup>e</sup> siècle dut, sans aucun doute, prendre une claire conscience qu'il était difficile de maintenir une parenté rigoureuse entre l'expression liturgique transcendante à laquelle aspirait la chrétienté médiévale et celle qui gouvernait les antiques usages, même si ceux-ci pouvaient en constituer l'origine certaine. En premier lieu, se profilait pour le clergé une préoccupation majeure, celle d'éviter que le peuple fidèle majorât l'importance de l'usage de l'encens. C'est à cette dérive que l'on était conduit si l'on établissait, sur le terrain liturgique de « l'offrande », une parité de traitement entre, d'une part, les parfums qui s'élevaient dans le sanctuaire et, d'autre part, les oblats placés au centre même de l'action sacrée dans la perspective de leur transsubstantiation.

Mais, en toile de fond de cette réaction aussi pastorale que théologique, se dessinent les grandes lignes d'une conception religieuse médiévale proche des caractères

actuels du rite de l'encensement : le délaissement des pratiques liturgiques judaïques, fondées sur une loi devenue désuète, dès lors que les promesses divines sont accomplies et que règne désormais la grâce émanant du sacrifice rédempteur de la Croix. Ce qu'il faut demander à Dieu en faveur de l'encens ne peut être à la fois qu'accessoire mais pleinement intègre au sein de « l'offrande » qui prélude à l'action sacrée.

### Une avancée théologique

Or ceci n'aurait pu être envisagé sans l'effort remarquable de la théologie médiévale entre les IX<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Apparaît, en effet, au cours de cette époque, dans les prières de la messe, la référence liturgique à la Sainte Trinité que, surtout par prudence, la Rome primitive avait écartée pour éviter des dérives polythéistes dans la religion de ses fidèles. L'offrande est désormais illustrée par le *Suscipe Sancta Trinitas* et, après accomplissement des saints mystères, le célébrant demande à la Sainte Trinité d'agréer l'hommage de son ministère : *Placeat tibi...* Simultanément, l'action de l'Esprit Consolateur est mise en évidence grâce à la relation dégagée entre l'Incarnation du Fils de Dieu – « *L'Esprit Saint surviendra sur toi* » (Lc 1. 35) – et la Rédemption perpétuée au sein du Sacrifice de la Messe par la transsubstantiation des oblats.

Telle est la perspective dans laquelle se place l'invocation du Saint Esprit à qui l'Eglise demande de « bénir » le sacrifice préparé à la gloire de Son Nom. Cette « bénédiction » entraîne le transfert des oblats dans l'orbe sacré de Dieu et, dès lors, l'encens, par les parfums qu'il répand dans tout le sanctuaire, confirme la possession divine de celui-ci et de ce qui s'y trouve. Ainsi s'explique le déplacement liturgique de la prière à l'Esprit Saint et de l'encensement au terme du rite de l'offrande du pain et du vin.

(à suivre)

François Pohier ●